

Elaboration du Plan Local  
d'Urbanisme intercommunal

4.2.2.  
Règlement graphique  
CHATILLON-SUR-INDRE Nord-Est

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt  
de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal par le conseil communautaire  
en date du

Le Président  
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry  
1, rue Maurice Devaillon  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Zones	Secteurs	Définitions
U Urbanisme	Uac	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Châtillon-sur-Indre
	Ua	Centre ancien limité des autres toitures
	Ua1	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions régulièrement alignées en périphérie des centres bourgs
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 <sup>ème</sup> siècle
	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
	Up	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Uy	Secteur destiné aux activités économiques
	Uyz	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	UAU	Urbanisation future à dominante résidentielle
	UAUy	Urbanisation future pour les activités économiques
A Agriculture	A	Zone agricole
	Ah	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Am	Secteur agricole péri-urbain où des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat peuvent cohabiter avec des activités de loisir
	Ap	Secteur agricole à forte valeur patrimoniale à protéger
	Ap1	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non agricoles
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
	N1	Secteur de l'Écoparc du Porteur
	N2	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	Nh	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Nj	Secteur de jardins en zone naturelle
N Natura 2000 et biodiversité	Nh1	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les hébergements de loisirs et de tourisme
	Nh2	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour le sport motorisé de loisirs
	Nh3	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Nh4	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et ludiques
	Nv	Zone naturelle des vallées affluentes de la vallée Indre ou d'autres bassins versants
	Ny	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non naturelles ou hébergements
	Nz	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non naturelles ou hébergements
	Nz1	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non naturelles ou hébergements
	Nz2	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non naturelles ou hébergements
	Nz3	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non naturelles ou hébergements

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP (dont point de vue : )

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménager) accordé

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres



PC / PA / OPA

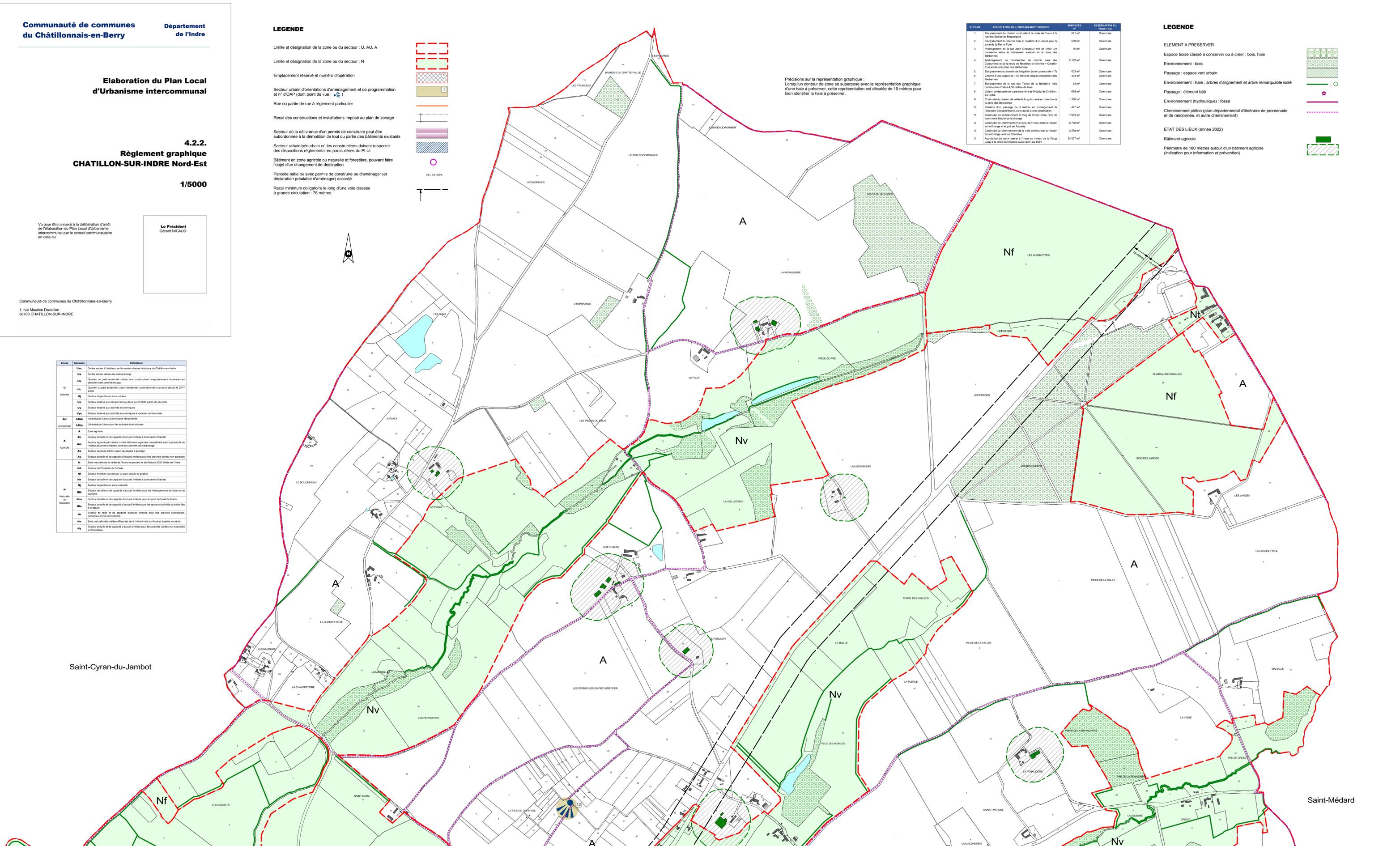


Précisions sur la représentation graphique :  
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES (m²)	RESERVATION AU FAVORIS
1	Élargissement du chemin rural reliant le route de Touze à la rue des Sabots de Beaupréart	581 m²	Commune
2	Élargissement du chemin rural et création d'un accès pour la zone de la Pierre Plais	600 m²	Commune
3	Élargissement de la rue Jean Giroux afin de créer une connexion entre le lotissement existant et la zone des Bacheliers	99 m²	Commune
4	Aménagement de l'intersection du chemin rural des Coudrières et de la route de Malécou-en-Berry - Création d'un accès à la zone des Bacheliers	2 182 m²	Commune
5	Élargissement du chemin de l'Église (zone communale TT)	633 m²	Commune
6	Chemin d'une largeur de 1,50 mètres le long du lotissement des Bacheliers	473 m²	Commune
7	Élargissement de la rue des Terres de la Bachelière (zone communale n°34) à 4,50 mètres de face	93 m²	Commune
8	Création d'un passage de 3 mètres en prolongement de l'impasse Edouard Briart, pour accès à une canalisation	676 m²	Commune
9	Contrôle de déplacement le long de l'Indre entre l'aire de loisirs et le Moulin de la Grange	1 300 m²	Commune
10	Contrôle de déplacement de 3 mètres en prolongement de l'impasse Edouard Briart, pour accès à une canalisation	427 m²	Commune
11	Contrôle de déplacement le long de l'Indre entre le Moulin de la Grange et le par de Touzey	7 653 m²	Commune
12	Contrôle de déplacement le long de l'Indre entre le Moulin de la Grange et les Chênes	6 738 m²	Commune
13	Contrôle de déplacement de la voie communale du Moulin de la Grange vers les Chênes	2 576 m²	Commune
14	Acquisition du canal latéral à l'Indre au niveau de la Forge pour la limite communale avec Cluses-sur-Indre	34 097 m²	Commune

LEGENDE

- ELEMENT A PRESERVER
- Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
  - Environnement : bois
  - Paysage : espace vert urbain
  - Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
  - Paysage : élément bâti
  - Environnement (hydraulique) : fossé
  - Cheminement piéton (plan départemental itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)
- ETAT DES LIEUX (année 2022)
- Bâtiment agricole
  - Périètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)



Saint-Cyran-du-Jambot

Saint-Médard